

La Politique Agricole Commune (PAC)

Un pilier fondamental de la construction européenne

Mickaël Clévenot

Licence 3 économie, université de Bourgogne

2024/2025

- 1 Origines et fondements
- 2 Structure et évolution
- 3 Instruments et gouvernance
- 4 La PAC face aux défis contemporains
- 5 Bilan et perspectives

La PAC : une politique véritablement intégrée

Caractère unique de la PAC

- Seule politique sectorielle pleinement intégrée au niveau européen
- Parallèle uniquement avec la politique monétaire dans la zone euro
- Véritable transfert de souveraineté des États membres
- Décisions majoritairement prises au niveau européen
- Budget commun et solidarité financière

Conséquences institutionnelles

- Rôle central de la Commission dans sa conception
- Forte visibilité auprès des citoyens européens
- Système complexe de compétences et responsabilités partagées
- Dimension symbolique forte dans la construction européenne
- Laboratoire d'intégration pour d'autres politiques

Paradoxe actuel

- Tendence à la réduction du caractère communautaire (Plans Stratégiques Nationaux)

Contexte historique et création

- Traité de Rome signé le 25 mars 1957 (Capitole de Rome, salle des Horaces et des Curiaces)
- Fondée par les six États fondateurs : Allemagne, France, Italie, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas
- Première politique communautaire de la CEE
- Entrée en vigueur le 30 juillet 1962
- Objectif initial : assurer la souveraineté et l'auto-suffisance alimentaires européennes

Les raisons d'être de la PAC

- **Intégration des produits agricoles** dans le marché commun
- **Spécificité du secteur agricole** :
 - Dépendance aux aléas climatiques et contraintes géographiques
 - Déséquilibres structurels entre l'offre et la demande
 - Inélasticité de la demande alimentaire
 - Rigidité de l'offre (durée des cycles de production)
 - Volatilité des prix et des revenus

L'influence du Plan Marshall sur la genèse de la PAC

Le Plan Marshall (1947-1952)

- Programme américain de reconstruction européenne
- Modernisation des agricultures nationales
- Diffusion du modèle productiviste américain
- Mécanisation et intensification agricole

Héritage pour la PAC

- Logique de coopération européenne
- Reconstruction agricole devenue modèle productiviste
- Création de l'OECE (future OCDE) en 1948
- Accroissement des rendements comme objectif central

Transition post-Plan Marshall

- Besoin de remplacer l'aide américaine par une politique agricole européenne
- Volonté d'indépendance alimentaire dans le contexte de Guerre froide
- Adoption progressive par l'Europe du modèle productiviste américain



1 Unicité des marchés

- Libre circulation des produits agricoles
- Harmonisation des prix

2 Préférence communautaire

- Protection tarifaire
- Priorité aux produits européens

3 Solidarité financière

- Budget commun
- Partage des coûts



Sicco Mansholt, "père" de la PAC

Objectifs définis dans le Traité de Rome

- 1 **Accroître la productivité agricole** en développant le progrès technique et en assurant un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre
- 2 **Assurer un niveau de vie équitable** à la population agricole
- 3 **Stabiliser les marchés agricoles**
- 4 **Garantir la sécurité des approvisionnements**
- 5 **Assurer des prix raisonnables** aux consommateurs

Nature des objectifs

- **Objectifs économiques** : productivité, stabilité des marchés, sécurité alimentaire
- **Objectifs sociaux** : niveau de vie des agriculteurs, prix raisonnables
- Formulation délibérément flexible permettant d'adapter la PAC sans modifier le traité

Premier pilier (1962)

- Soutien aux marchés
- Aides directes aux revenus
- Organisation commune des marchés
- Financement : FEAGA

Deuxième pilier (1999)

- Développement rural
- Programme LEADER (1991)
- Environnement et territoires
- Financement : FEADER

Évolution du financement de la PAC

- **1962** : Création du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA)
- **1964** : Scission du FEOGA en deux sections
 - Section « Garantie » : soutien aux marchés
 - Section « Orientation » : développement rural
- **2007** : Création de deux fonds distincts
 - FEAGA (Fonds Européen Agricole de Garantie)
 - FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Point économique clé

Seule politique européenne sectorielle intégrée, la PAC bénéficie d'un budget important mais en diminution relative constante.

Chronologie des réformes majeures

Année	Réforme
1984	Quotas laitiers (contre la surproduction)
1992	Réforme MacSharry : aides directes et mesures environnementales
1996-2000	Crise de la vache folle et réformes sanitaires
2003	Découplage et conditionnalité des aides
2013	Agriculture durable et innovation
2015	Fin des quotas laitiers
2017	Fin des quotas sucriers
2021	Nouvelle PAC (mise en œuvre 2023)

La crise de la vache folle : tournant dans l'histoire de la PAC

Chronologie de la crise

- 1986 : Premiers cas d'ESB au Royaume-Uni
- 1996 : Annonce du lien possible avec la maladie de Creutzfeldt-Jakob
- 1996-2000 : Embargo sur le bœuf britannique
- 2000 : Extension de la crise à la France et autres pays européens

Conséquences pour la PAC

- Création de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en 2002
- Intégration du principe de précaution
- Renforcement de la traçabilité (règlement 178/2002)
- Contrôles renforcés sur toute la chaîne alimentaire

Changement de paradigme

La crise a transformé profondément la PAC en y intégrant les préoccupations sanitaires et de sécurité alimentaire, dépassant le cadre purement productiviste et commercial initial.

Répartition historique

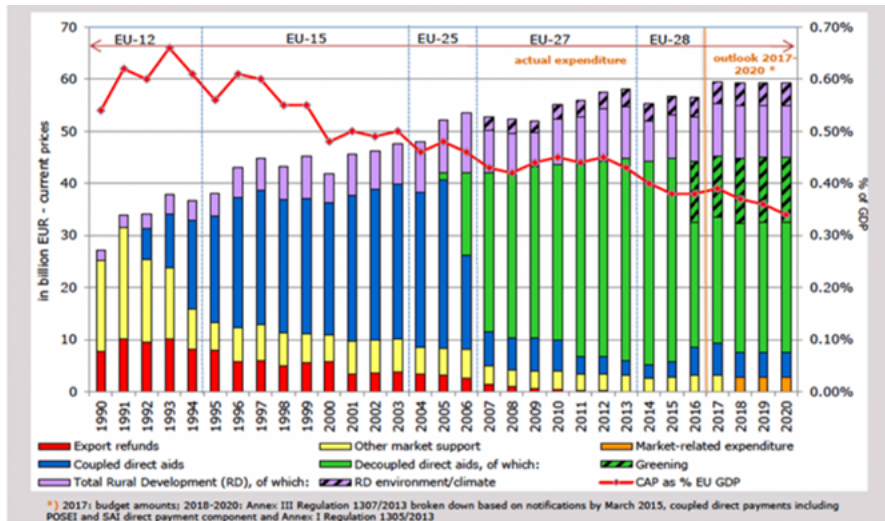
- 1984 : 72% du budget européen
- 2019 : 35% du budget (55 milliards €/an)
- 2020 : 25% du budget (dilution due à la crise Covid-19)
- 2021-2027 : 31% du budget européen

Coût budgétaire de la PAC rapporté au revenu national brut : 0,54% (1990) → 0,32% (2021-2027)

Évolution des priorités budgétaires

- Développement rural : 6% (1995) → 14% (2020)
- Paiements directs : 25% → 40%
- Disparition progressive des subventions à l'exportation
- Mesures de soutien au marché : réduction à 2,5% (2020)

Analyse de l'évolution des dépenses de la PAC (1990-2020)



Évolution des dépenses de la PAC en volume et en pourcentage du PIB de l'UE (1990-2020)

- **Double lecture** : montants absolus (barres) et pourcentage du PIB européen (ligne rouge)
- **Transformation structurelle des dépenses** :
 - Disparition progressive des restitutions à l'exportation (rouge)
 - Diminution des mesures de marché (jaune)
 - Transition des aides couplées (bleu) vers les aides découplées (vert)
 - Renforcement constant du développement rural (violet)
 - Verdissement croissant (barres hachurées) depuis 2013
- **Tendance de fond** : diminution régulière du poids relatif de la PAC par rapport au PIB de l'UE (de 0,65% à 0,35%)
- **Élargissements successifs** : effets des passages à EU-15, EU-25, EU-27 puis EU-28

Positions des États membres

- **Contributeurs nets**
(Allemagne, Pays-Bas, Suède, Autriche)
 - Volonté de réduire le budget de la PAC
 - Priorité aux "nouvelles politiques" (innovation, défense)
 - Opposition au cofinancement national
- **Bénéficiaires** (France, Espagne, Pologne, Irlande)
 - Défense d'un budget PAC fort
 - Convergence limitée et progressive

Défis budgétaires actuels

- Impact du Brexit (perte de contribution britannique)
- Multiplication des crises (Covid, Ukraine)
- Nouvelles priorités européennes
- Demandes accrues de biens publics (climat, biodiversité)
- Divergences sur la finalité même de la PAC

Le dilemme central

Comment maintenir une politique agricole commune ambitieuse dans un contexte de ressources limitées et de priorités concurrentes, tout en préservant la cohésion entre États membres aux intérêts divergents ?

- Budget total : 386,6 milliards € (prix courants)
 - 378,5 milliards € (PAC classique)
 - 8,1 milliards € (programme Next Generation EU pour la relance post-Covid)
- **Nouveaux instruments :**
 - Éco-régimes (aides environnementales annuelles facultatives)
 - Convergence renforcée des aides entre États membres
 - Aide redistributive obligatoire (soutien aux 30 premiers hectares)
 - Principe de subsidiarité accru via les Plans Stratégiques Nationaux

Particularité belge

Cas unique en Europe : la Wallonie et la Flandre ont chacune leur propre Plan Stratégique régional, tout en maintenant une position commune au niveau européen.

- **Paiements directs**

- Aides découplées (DPB)
- Paiement redistributif
- Paiement vert
- Aides aux jeunes agriculteurs

- **Aides couplées**

- Liées à certaines productions (élevage, protéines...)

- **Mesures de marché**

- Intervention publique
- Stockage privé
- Mesures exceptionnelles

Principe du découplage

- Séparation entre l'aide financière et la production
- Introduit par la réforme de 2003 (mise en œuvre 2005-2006)
- Objectif : réduction des incitations à la surproduction
- Remplacement des OCM sectorielles par une OCM unique (2007)
- Conditionnalité liée au respect des normes environnementales et sanitaires

Système des DPB (Droits à Paiement de Base)

- Remplace le système des DPU (Droits à Paiement Unique) depuis 2015
- Attribution sur base historique puis convergence progressive
- Valeur variable selon les États membres et les régions
- Activation conditionnée à l'exploitation d'hectares admissibles
- Complété par le paiement vert (30%) et redistributif

Évolutions récentes (PAC 2023-2027)

- Convergence interne accélérée : au moins 85% de la valeur moyenne nationale en 2026
- Flexibilité accrue pour les États membres dans la définition des DPB
- Plafonnement et dégressivité pour les montants élevés (facultatif)
- Transformation progressive d'un dispositif historique vers un paiement harmonisé

D'aides indirectes aux aides directes : une transformation structurelle

Systeme initial (1962-1992)

- Prix garantis supérieurs aux cours mondiaux
- Intervention sur les marchés (achats, stockage)
- Restitutions à l'exportation pour écouler les surplus
- Mécanisme peu transparent pour le contribuable
- Volumes de production comme facteur déterminant

Systeme actuel (post-2003)

- Aides directes découplées de la production
- Versements à l'hectare et non plus au volume
- Conditionnalité environnementale et sociale
- Transparence accrue des transferts
- Alignement progressif sur les prix mondiaux

Évolution de la gouvernance de la PAC : défis de la codécision

Bilan de la codécision post-Lisbonne

- Complexification du processus décisionnel
- Allongement des délais (3 ans pour la réforme 2021-2027)
- Émergence du Parlement comme acteur autonome
- Fragmentation des négociations en trilogues multiples
- Accroissement de l'influence des groupes d'intérêt
- Technicisation croissante des débats

Tendances émergentes

- Renationalisation partielle via les Plans Stratégiques
- Différenciation croissante entre États membres
- Tensions entre harmonisation et subsidiarité
- Nouveaux équilibres institutionnels post-Brexit
- Montée en puissance des questions environnementales
- Coordination renforcée avec d'autres politiques (climat, commerce)

Perspectives pour la PAC post-2027

- Probable révision fondamentale des mécanismes de gouvernance
- Tensions entre européanisation et souveraineté alimentaire nationale
- Débat sur l'articulation entre premier et deuxième piliers
- Risque de fragmentation accrue avec des "coalitions de volontaires"
- Probable intégration renforcée dans la gouvernance climatique européenne
- Questionnement sur la pertinence de la codécision pour les aspects techniques

Raisons du changement

- Pressions de l'OMC (cycle de l'Uruguay 1986-1994)
- Coûts budgétaires croissants des surplus
- Critiques environnementales du productivisme
- Volonté de stabiliser les revenus agricoles indépendamment des prix

Inégalités structurelles

- 80% des aides captées par 20% des exploitations
- Écarts entre grandes exploitations céréalières et petites fermes
- Disparités entre anciens et nouveaux États membres
- Aides à l'hectare favorisant les grandes structures
- Disparités régionales et sectorielles

Tentatives de rééquilibrage

- Plafonnement des aides aux grandes exploitations
- Convergence externe (entre États membres)
- Convergence interne (au sein des États membres)
- Paiement redistributif sur les premiers hectares
- Aides couplées ciblées pour secteurs fragiles

Débat politique persistant

Tension permanente entre logique économique (compétitivité, productivité) et logique sociale (maintien du tissu rural, protection des petites exploitations) dans l'allocation des ressources de la PAC.

Conditionnalité renforcée (PAC 2023-2027)

- Intensification des exigences pour obtenir les paiements directs
- Renforcement des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)
- Anciennes pratiques facultatives devenues obligatoires
- Pratiques respectueuses de l'environnement et du bien-être animal

Éco-régimes

- Nouvelle aide basée sur des engagements annuels
- Obligatoire pour les États membres, facultative pour les agriculteurs
- Rémunération des pratiques environnementales allant au-delà des exigences de base
- Complément au verdissement de la PAC précédente

Outils réglementaires et labels

- **AOP** (Appellation d'Origine Protégée)
Produits entièrement élaborés dans une zone géographique
- **IGP** (Indication Géographique Protégée)
Lien avec le territoire à au moins un stade
- **STG** (Spécialité Traditionnelle Garantie)
Méthode de production traditionnelle
- **Eurofeuille** (2010)
Label bio européen



Labels de qualité européens

Processus décisionnel en matière agricole

- **Traité de Lisbonne** : Reconnaissance de la codécision comme "procédure législative ordinaire" pour la PAC
- **Rôle renforcé du Parlement européen** : Passage de la procédure de consultation à un véritable pouvoir de colégislateur
- **Exceptions en faveur du Conseil** : Certaines décisions restent de sa compétence exclusive (art. 43, §3 TFUE)
 - Fixation des prix
 - Prélèvements
 - Limitations quantitatives
- **Comitologie** : Distinction entre "actes délégués" et "actes d'exécution"

Dialogue structuré

Participation des organisations professionnelles et de la société civile via des comités consultatifs et groupes de dialogue civil

Compétence partagée

- Article 4, §2, point d) du TFUE
- Contrairement à la doctrine antérieure qui considérait le premier pilier comme compétence exclusive
- Application du principe de subsidiarité

Implications

- Possibilité pour les parlements nationaux d'émettre des avis motivés sur les projets législatifs
- Flexibilité accrue dans l'application des mécanismes communs
- Possibilité de coopérations renforcées entre au moins 9 États membres

Évolution de la gouvernance

Tendance continue vers plus de subsidiarité, culminant avec les Plans Stratégiques Nationaux de la PAC 2023-2027

Évolutions inquiétantes

- Plans Stratégiques Nationaux : flexibilité ou fragmentation ?
- Cofinancement national croissant (2e pilier)
- Proposition récurrente d'étendre le cofinancement au 1er pilier
- Utilisation accrue des aides d'État nationales (pandémie, crise énergétique)
- Divergences d'application des normes environnementales

Conséquences potentielles

- Distorsions de concurrence sur le marché unique
- "Course aux subventions" entre États aux capacités budgétaires inégales
- Affaiblissement de la position européenne dans les négociations commerciales
- Remise en cause de la solidarité financière
- Politiques environnementales à plusieurs vitesses

Signes de "décommunautarisation"

- Tendance à la réduction des cadres réglementaires communs
- Affaiblissement du pouvoir d'initiative de la Commission
- Montée des intérêts nationaux dans les négociations
- Augmentation des dérogations et exceptions nationales
- Développement d'initiatives politiques nationales parallèles

Gestion des crises agricoles : leçons de la crise laitière 2015-2016

Origines de la crise

- Résultante directe de la suppression des quotas laitiers
- Échec de la stratégie d'« atterrissage en douceur »
- Augmentation progressive des quotas avant suppression
- Surproduction structurelle après avril 2015
- Effondrement des prix du lait et de la poudre

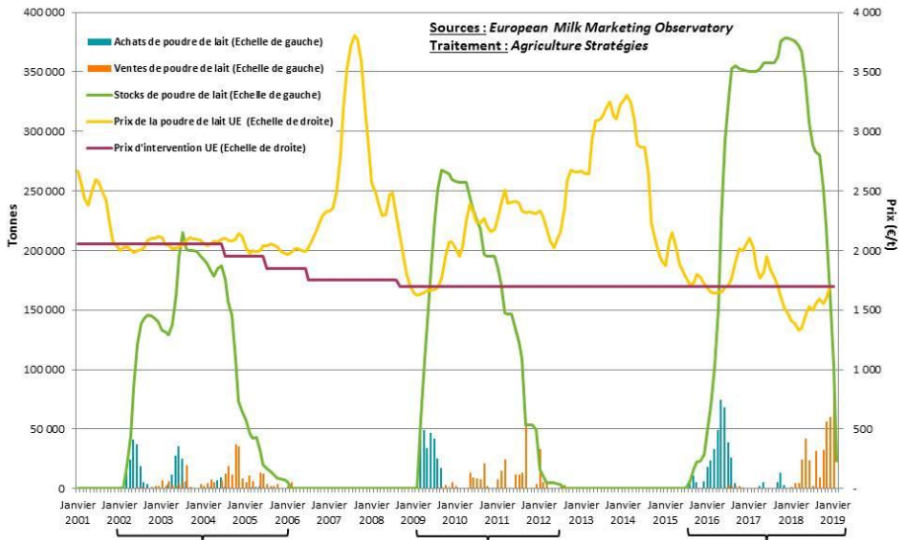
Réponses de la Commission

- Déclenchement de l'article 222 : autorisation temporaire d'ententes → inefficace
- Mise en œuvre tardive de l'aide à la réduction volontaire de production
- Accumulation de stocks publics de poudre (350 000 tonnes)
- Politique contestable d'écoulement des stocks
- Ventes à prix cassés sous le seuil d'intervention (1050€/t)

Une erreur de politique économique majeure

La suppression des quotas laitiers sans instruments contracycliques adaptés a créé une crise dont les effets se sont prolongés pendant plus de 2 ans, jusqu'à la sécheresse de 2018 qui a finalement permis de résorber les déséquilibres.

Évolution des stocks et des prix de la poudre de lait (2004-2018)



Les outils de gestion de crise de la PAC : évaluation et perspectives

Enseignements de la crise laitière

- Efficacité prouvée de l'aide à la réduction volontaire de production
- Réactivité insuffisante de la Commission (intervention trop tardive)
- Défaut d'anticipation des risques liés à la dérégulation
- Écoulement problématique des stocks d'intervention
- Dumping involontaire causé par la stratégie de liquidation des stocks

Recommandations pour la PAC post-2020

- Développer de véritables outils contracycliques
- Améliorer la base réglementaire des articles 219-222 OCM
- Inscrire l'action de la Commission dans un cadre de performance
- Renforcer la transparence des marchés agricoles
- Assumer pleinement le rôle de régulateur sectoriel
- Améliorer la réactivité et l'anticipation des crises

Approche idéologique vs réalité des marchés

- Suppression des mécanismes régulateurs (quotas) au nom de la compétitivité
- Puis intervention d'urgence coûteuse face aux déséquilibres créés
- 2 ans pour écouler l'équivalent d'une semaine de production
- Coût budgétaire supérieur à celui des mécanismes préventifs
- Crises récurrentes malgré un budget PAC important

Impacts socio-économiques

- Accélération de la concentration des exploitations
- Accentuation de la vulnérabilité des producteurs
- Effets asymétriques selon les États membres et les régions
- Volatilité accrue impactant la planification des investissements
- Perte de valeur ajoutée tout au long de la filière
- Coûts sociaux et environnementaux non comptabilisés

Une PAC à la croisée des chemins

La PAC post-2020 devra choisir entre poursuivre la dérégulation avec des interventions d'urgence coûteuses et peu efficaces, ou réinventer des mécanismes préventifs adaptés qui stabilisent les marchés tout en répondant aux défis environnementaux et climatiques.

Le Pacte Vert (novembre 2019)

- Stratégie globale de l'UE pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050
- Transformation de l'économie européenne vers un modèle durable
- Agriculture : secteur clé de la transition écologique

Stratégies dérivées pour l'agriculture (mai 2020)

- "De la ferme à la table" (Farm to Fork)
- "Biodiversité 2030"
- Cohérence avec la nouvelle PAC 2023-2027

Objectifs quantitatifs pour 2030

- Réduction de 50% des pesticides chimiques
- Réduction d'au moins 20% des engrais
- Réduction de 50% des antimicrobiens en élevage
- 25% des terres agricoles en agriculture biologique
- 10% des surfaces agricoles réservées à des éléments de biodiversité

● Article 11 du TFUE

- Intégration des exigences environnementales dans les politiques de l'UE
- Confirmation par l'article 39 du TFUE de la transversalité croissante des questions agricoles

● Architecture environnementale renforcée

- Conditionnalité de base plus exigeante
- Écorégimes : nouveau dispositif financé par le 1er pilier
- MAEC (2e pilier) orientées vers des pratiques plus ambitieuses

● Plans Stratégiques Nationaux

- Obligation d'alignement avec les objectifs du Pacte Vert
- Évaluation par la Commission de la contribution aux objectifs environnementaux
- Recommandations spécifiques par pays

Implications économiques du Pacte Vert pour l'agriculture

Défis pour les agriculteurs

- Coûts de transition et investissements nécessaires
- Potentielle baisse des rendements à court terme
- Adaptation à de nouvelles pratiques et technologies
- Risque de distorsion de concurrence

Opportunités

- Valorisation des produits durables
- Nouvelles chaînes de valeur plus rémunératrices
- Réduction des intrants et des coûts à long terme
- Résilience accrue face au changement climatique

Tensions et défis

- Équilibre entre ambition environnementale et viabilité économique
- Cohérence avec la politique commerciale (ex : Mercosur)
- Accompagnement financier de la transition insuffisant selon certains observateurs

La PAC face aux accords commerciaux internationaux

- **Évolution historique** : Passage d'une logique protectionniste à une ouverture progressive
- **1986** : Intégration de l'agriculture dans les négociations du GATT (Uruguay Round)
- **1994** : Accord de Marrakech et création de l'OMC
- **Article 207 du TFUE** : Lien entre PAC et politique commerciale commune
- **Réformes successives** : Adaptation de la PAC aux règles du commerce international

Tensions structurelles

- Protection du modèle agricole européen vs. libéralisation commerciale
- Concurrence internationale et pressions sur les prix
- Enjeux de souveraineté alimentaire et de développement durable

Mécanismes déstabilisateurs (1970-2000)

- Subventions à l'exportation et dumping des surplus
- Dépression artificielle des prix mondiaux
- Concurrence déloyale pour les producteurs des pays tiers
- Dépendance alimentaire créée dans certaines régions
- Utilisation des surplus comme aide alimentaire

Conséquences pour les pays moins avancés

- Déstructuration des agricultures locales
- Exode rural et insécurité alimentaire accrue
- Abandon des cultures vivrières pour l'exportation
- Déséquilibre des balances commerciales
- Dépendance aux importations pour des produits précédemment autoproduits

Évolution récente et remise en question

- Réforme de la PAC sous pression internationale (OMC, pays du Sud)
- Suppression progressive des restitutions à l'exportation (abolition complète en 2013)
- Réorientation des excédents vers les biocarburants et usages non-alimentaires
- Développement de politiques de coopération agricole (programmes SPS, facilités alimentaires)
- Recherche de "cohérence des politiques pour le développement" (article 208 TFUE)

Contexte de l'accord

- Négociations débutées en 1999
- Accord de principe en juin 2019
- Plus grand accord commercial de l'UE
- Mercosur : Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay

Impact potentiel sur l'agriculture européenne

- Concurrence accrue sur les filières sensibles :
 - Viande bovine
 - Volaille
 - Sucre
 - Éthanol
- Contingents tarifaires préférentiels

Préoccupations européennes

- Impacts sur les revenus agricoles
- Disparités de normes sanitaires et environnementales
- Déforestation amazonienne
- Utilisation de pesticides interdits dans l'UE
- Bien-être animal

Positions des acteurs

- Opposition des organisations agricoles européennes
- Réticences de plusieurs États membres
- Résistance du Parlement européen
- Demandes de garanties supplémentaires
- Débat sur les clauses-miroirs

Évolution récente

Tentatives de renégociation avec ajout d'engagements contraignants en matière environnementale et sociale, notamment pour aligner l'accord avec le Pacte Vert européen

PAC et accords commerciaux : vers une cohérence des politiques

- **Intégration croissante des standards durables dans les négociations commerciales**
- **Renforcement des mécanismes de sauvegarde** pour protéger les secteurs agricoles sensibles
- **Mesures d'accompagnement** pour les filières les plus exposées à la concurrence internationale
- **Promotion du principe de réciprocité** des normes (clauses-miroirs)
- **Stratégie "De la ferme à la table"** : cohérence entre ambition interne et politique commerciale

Défi fondamental

Comment concilier la triple exigence de compétitivité économique, de durabilité environnementale et d'équité sociale dans un contexte de marchés globalisés ?

● **Agriculture intelligente et résiliente**

- Innovation et numérisation
- Adaptation aux marchés mondiaux
- Réponse aux défis du Pacte Vert (Green Deal)

● **Actions environnementales renforcées**

- Écorégimes et conditionnalité renforcée
- Objectif : neutralité climatique d'ici 2050
- Stratégie "De la ferme à la table" (Farm to Fork)

● **Renforcement socio-économique rural**

- Renouvellement générationnel
- Aide redistributive (soutien aux 30 premiers hectares)
- Convergence des aides entre et au sein des États membres

Subsidiarité accrue

Plans Stratégiques Nationaux (PSN) pour adapter la PAC aux besoins socio-économiques spécifiques des États membres

Réussites

- Autosuffisance alimentaire européenne
- Modernisation de l'agriculture
- Stabilisation des marchés
- Premier exportateur mondial de produits agroalimentaires

Défis actuels

- Transition écologique
- Changement climatique
- Concurrence internationale
- Renouvellement des générations
- Volatilité des prix

Objectifs élargis de la PAC moderne

- Contribution aux objectifs horizontaux de l'UE (emploi, environnement, bien-être animal)
- Pacte vert et neutralité climatique d'ici 2050
- Stratégies "De la ferme à la table" et "Biodiversité 2030"
- Soutien aux biens publics et fonctions non marchandes de l'agriculture

La face sombre de l'agriculture européenne : le drame des suicides

Un phénomène alarmant

- Taux de suicide 20% supérieur à la moyenne nationale en France
- Particulièrement élevé chez les éleveurs laitiers
- Un agriculteur se suicide tous les deux jours en France
- Phénomène similaire dans d'autres pays européens
- Sous-estimation probable dans les statistiques officielles

Facteurs déterminants

- Précarité économique chronique
- Endettement structurel (500 000€ en moyenne)
- Isolement social et professionnel
- Pression administrative croissante
- Surcharge de travail (70h/semaine en moyenne)
- Crise identitaire et dévalorisation sociale

Échec des filets de sécurité

- Inadéquation des aides PAC pour les exploitations en difficulté
- Répartition inégale des soutiens entre filières
- Mécanismes de crise insuffisants face aux chocs économiques
- Retards dans les versements aggravant les problèmes de trésorerie

Scandales emblématiques

- Famille royale britannique : 700 000€/an avant Brexit
- Prince Albert de Monaco : bénéficiaire via ses domaines français
- Grands d'Espagne : 15 familles recevant plus de 500 000€/an
- Oligarques d'Europe de l'Est : captation massive des aides
- Fonds d'investissement et compagnies d'assurance devenus propriétaires terriens

Mécanismes de captation

- Aides proportionnelles à la surface sans plafonnement effectif
- Optimisation par fractionnement artificiel des exploitations
- Opacité des bénéficiaires finaux via montages sociétaires
- Acquisition de terres comme placement financier
- Lobbying puissant contre les réformes redistributives

Tentatives de réforme limitées

- Transparence accrue : publication obligatoire des bénéficiaires depuis 2014
- Plafonnement théorique mais avec nombreuses exceptions
- Paiement redistributif insuffisant pour rééquilibrer le système
- Opposition systématique des États membres à forte concentration foncière
- Résistance des grands bénéficiaires à toute réforme substantielle

Contradictions fondamentales

- Objectif officiel : "assurer un niveau de vie équitable à la population agricole"
- Réalité : 30% des agriculteurs français sous le seuil de pauvreté
- Prétendue soutien aux exploitations familiales
- Réalité : avantage structurel aux grandes exploitations
- Discours sur la multifonctionnalité
- Réalité : logique productiviste dominante

Implications socio-économiques

- Concentration foncière accélérée par la PAC
- Disparition de 25% des exploitations chaque décennie
- Difficulté d'installation des jeunes agriculteurs
- Artificialisation des prix déconnectés des coûts de production
- Dualisation croissante du monde agricole
- Cercle vicieux d'agrandissement et d'endettement

Nécessité d'une refonte profonde

- Réorientation des aides vers le travail plutôt que la surface
- Plafonnement strict et dégressivité réelle des paiements
- Conditionnalité sociale (respect du droit du travail)
- Soutien renforcé aux pratiques agroécologiques à haute intensité en emploi
- Reconnaissance effective des services environnementaux et sociétaux

Obstacles structurels

- Surface minimale d'éligibilité excluant les micro-fermes
- Seuil plancher des aides (minimum 500€) discriminant
- Complexité administrative disproportionnée
- Temps de traitement des dossiers bio excessif
- Inadaptation des aides aux cultures diversifiées
- Difficulté à justifier les rotations et associations complexes

Paradoxes de la transition écologique

- Discours officiel favorable à l'agriculture biologique
- Mais biais structurel vers les grandes exploitations
- Objectif 25% de surfaces en bio d'ici 2030
- Mais insuffisance des soutiens à la conversion
- Valorisation théorique des circuits courts
- Mais absence d'aides spécifiques à la commercialisation locale

Conséquences concrètes

- Auto-exclusion du système d'aides PAC de nombreux petits producteurs
- Précarité accrue des maraîchers en phase d'installation (5 premières années)
- Double peine : moins de soutiens et plus de contraintes réglementaires
- Concurrence déloyale avec l'agriculture biologique industrielle subventionnée
- Dépendance aux dispositifs d'aide régionaux ou locaux, très variables selon les territoires
- Nécessité de pluriactivité pour maintenir la viabilité économique

Le réchauffement climatique : déstabilisateur majeur de la PAC

Impacts agricoles directs

- Modification des zones de production traditionnelles
- Multiplication des événements climatiques extrêmes
- Rendements plus variables et moins prévisibles
- Émergence de nouveaux ravageurs et maladies
- Stress hydrique dans le sud de l'Europe
- Modification des calendriers cultureaux

Déstabilisation des mécanismes de la PAC

- Obsolescence des références historiques
- Insuffisance des outils de gestion des risques actuels
- Inadaptation des paiements découplés stables face à l'instabilité climatique
- Difficulté à planifier les productions à moyen terme
- Coûts croissants des systèmes d'assurance
- Tension entre adaptation et atténuation

L'agriculture : un levier sous-exploité dans la transition climatique

Potentiels inexploités

- Capacité de séquestration carbone dans les sols agricoles
- Production d'énergies renouvelables (biomasse, méthanisation, agrivoltaïsme)
- Réduction des émissions de protoxyde d'azote et de méthane
- Agroforesterie comme puits de carbone et régulateur microclimatique
- Économie circulaire et valorisation des déchets agricoles
- Maintien de la biodiversité fonctionnelle

Freins actuels dans la PAC

- Rémunération insuffisante des services écosystémiques
- Éco-régimes trop peu ambitieux et mal financés
- Absence de valorisation économique du carbone stocké
- Soutien persistant à des systèmes intensifs émetteurs
- Manque d'accompagnement à la transition agroécologique
- Approche fragmentée entre climat, biodiversité et alimentation

Principaux acronymes

- **PAC** : Politique Agricole Commune
- **FEAGA** : Fonds Européen Agricole de Garantie
- **FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- **DPB** : Droits à Paiement de Base
- **DPU** : Droits à Paiement Unique (ancienne appellation)
- **OCM** : Organisation Commune de Marché
- **MAEC** : Mesures Agro-Environnementales et

Sigles géographiques et institutionnels

- **TFUE** : Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- **AOP** : Appellation d'Origine Protégée
- **IGP** : Indication Géographique Protégée
- **STG** : Spécialité Traditionnelle Garantie
- **GATT** : General Agreement on Tariffs and Trade
- **OMC** : Organisation Mondiale du Commerce

Sources académiques et de recherche

- INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) :
<https://www.inrae.fr/>
- Chambres d'Agriculture - Analyses économiques :
<https://chambres-agriculture.fr/>
- Sciences Po - CERI (analyses politiques de la PAC) : <https://www.sciencespo.fr/ceri/>
- Agreenium (consortium d'enseignement/recherche) :
<https://www.agreenium.com/>

Analyses critiques et organisations

- Via Campesina Europe :
<https://www.eurovia.org/>
- IPES-Food (Panel international d'experts) :
<http://www.ipes-food.org/>
- Pour une autre PAC (plateforme française) : <https://pouruneautrepac.eu/>
- Arc2020 (Agricultural and Rural Convention) :
<https://www.arc2020.eu/>
- Confédération paysanne :
<https://www.confedpaysanne.org/>

Merci de votre attention

Questions ?